



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture annoncée de l'usine Ford de Blanquefort et rôle de l'État

Question écrite n° 9780

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation du site Ford de Blanquefort. Ford Europe vient d'annoncer la fermeture programmée de son site girondin pour 2019. Plus de 900 emplois s'apprêtent à disparaître, 900 familles seront plongées dans la plus grande précarité. Cette annonce fragilise aussi les 1 000 emplois de GFT (Getrag Ford), sous-traitant installé sur le même site. Pourtant, Ford Aquitaine industrie est rentable, la compétence et l'efficacité des salariés est reconnue. Cette situation est le fruit d'une mondialisation libérale qui ne profite qu'aux actionnaires. Il ne serait être question d'appeler à la responsabilité des multinationales : l'entreprise américaine Ford a réalisé 7,6 milliards de dollars de bénéfices en 2017, pourtant elle licencie et se désengage après avoir touché plus de 100 millions d'euros d'aides publiques. Les ouvriers de Ford auront à vivre un licenciement boursier si rien n'est fait pour sauvegarder leur emploi. Pour inciter l'entreprise à maintenir son activité sur le site Ford Aquitaine industrie, il serait souhaitable de conditionner sa possibilité de commercialisation de voiture sur le marché français à son maintien sur tous les sites de production girondin. Il en va des compétences des gouvernements de poser le cadre aux entreprises, et cette logique dépasse celle de la gauche radicale. L'irresponsabilité américaine ayant entraîné la chasse de Renault d'Iran en est la preuve. Si de telles mesures restrictives ne sont pas prévues dans les lois européennes, plonger 900 familles dans la précarité et le désespoir l'est-il ? Les ouvriers et les employés ne doivent pas être la variable d'ajustement d'une absence de politique industrielle. Seuls deux cas de figures sont acceptables. Soit Ford part, rembourse les aides publiques et s'assure d'un repreneur sérieux. Soit Ford reste et garantit la poursuite de l'activité. Il lui demande si le Gouvernement compte agir face à cette situation, quelles mesures le ministre de l'économie va mettre en œuvre pour atteindre cet objectif de maintien de l'emploi. Tout en voulant s'assurer que les solutions apportées s'inscriront dans le sens des cas de figures précédents, il lui demande également avec quels moyens celles-ci seront mises en place et dans quel calendrier elles s'inscriront.

Texte de la réponse

L'annonce par Ford Europe, fin février, de son intention de se désengager du site Ford Aquitaine Industrie (FAI) et l'abandon du projet d'y affecter, pour partie, la production de la boîte de vitesse 8F-Mid, font peser une menace sur les emplois directs et indirects. Ce dossier, très sensible, fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une attention toute particulière de la part des services de l'État, tant au niveau national que local. Depuis l'annonce du groupe, le Gouvernement est mobilisé pour favoriser la recherche d'un repreneur. Monsieur Jean-Pierre Floris, délégué interministériel aux restructurations d'entreprises, a rencontré, à plusieurs reprises, la direction de Ford Europe, pour lui rappeler, fermement, la nécessité d'apporter aux employés du site, des garanties concrètes, quant au maintien du niveau d'emploi. Dans ce cadre, le comité de suivi, sous la présidence du préfet de région, monsieur Didier Lallement, en présence des représentants de la direction de Ford Europe, de monsieur Jean-Pierre Floris, des élus locaux et des représentants des salariés, s'est tenu le 13 juin 2018. La priorité, pour le Gouvernement, est d'amener Ford à mettre en place une reprise du site par un industriel crédible, à même de pérenniser l'activité industrielle et l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9780

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5460

Réponse publiée au JO le : [11 septembre 2018](#), page 8023